

Décisions disciplinaires (sur le fond) des conseils de discipline reçues en 2012-2013

Ordres	Conseils de discipline	Tribunal des professions
1. Acupuncteurs	0	0
2. Administrateurs agréés	4	0
3. Agronomes	2	0
4. Architectes	8	0
5. Arpenteurs-géomètres	20	0
6. Audioprothésistes	1	0
7. Avocats	84	31
8. Chimistes	3	0
9. Chiropraticiens	10	0
10. Comptables agréés ¹	14	8
11. Comptables professionnels agréés	25	4
12. Conseillers d'orientation	0	0
13. Conseillers en ressources humaines	0	0
14. Dentistes	22	16
15. Denturologistes	9	8
16. Diététistes	0	0
17. Ergothérapeutes	1	0
18. Évaluateurs agréés	3	0
19. Géologues	1	0
20. Huissiers de justice	6	0
21. Hygiénistes dentaires	1	0
22. Infirmières et Infirmiers	53	4
23. Infirmières et infirmiers auxiliaires	17	4
24. Ingénieurs	18	0
25. Ingénieurs forestiers	3	4
26. Inhalothérapeutes	1	0
27. Médecins	23	16
28. Médecins vétérinaires	3	0
29. Notaires	28	16
30. Opticiens d'ordonnances	1	0
31. Optométristes	4	0
32. Orthophonistes et audiologistes	0	0
33. Pharmaciens	31	4
34. Physiothérapeutes	36	0
35. Podiatres	2	8
36. Psychoéducateurs	0	0
37. Psychologues	8	4
38. Sages-femmes	0	0
39. Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	3	0
40. Techniciennes et techniciens dentaires	0	0
41. Technologues médicaux	1	0
42. Technologues professionnels	4	0
43. Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	0	0

¹ Le 16 mai 2012, la Loi sur les comptables professionnels agréés, regroupant les trois ordres comptables en un seul, entré en vigueur. Par contre, certaines décisions disciplinaires concernant les comptables agréés ont été rendues après cette date, c'est ce qui explique que cet ancien ordre se retrouve dans ce tableau.

44. Travailleurs sociaux	8	0
45. Urbanistes	2	0
Total	460	127

Source : Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)